

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

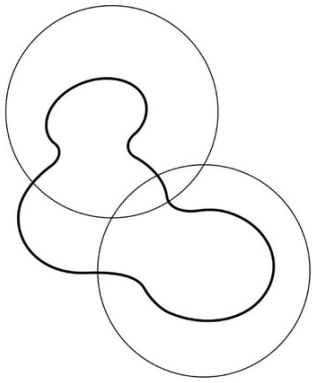
innate pharma

Innate Pharma SA annonce l'enregistrement de son document de base auprès de l'AMF dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Eurolist by Euronext™ Paris

Paris, le 21 juin 2006. – Innate Pharma SA, société biopharmaceutique spécialisée en immunologie qui développe, notamment en cancérologie, de nouvelles classes de médicaments ciblant l'immunité innée, annonce l'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF) de son document de base sous le numéro I.06-102 en date du 19 juin 2006, dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Eurolist by Euronext™ Paris.

Ce projet d'introduction en bourse se réalisera, sous réserve de l'obtention du Visa de l'AMF sur le prospectus relatif à cette opération, en fonction des conditions de marché. Compte tenu de conditions de marché actuelles, peu favorables, cette opération n'interviendra pas dans l'immédiat, en tout état de cause pas avant Septembre 2006.

« En demandant l'enregistrement d'un document de base, nous nous positionnons pour une introduction en bourse future », indique Stéphane Boissel, Directeur Financier et Membre du Directoire d'Innate Pharma. Stéphane Boissel ajoute : « Nous lancerons cette opération dès que les conditions de marché le permettront. Aujourd'hui, nous jugeons ces conditions peu favorables. Innate Pharma dispose de ressources financières conséquentes (environ 35 millions d'euros de trésorerie et d'instruments financiers courants au 30 avril dernier) et ses perspectives à court et moyen termes sont bonnes, ce qui nous permet d'attendre. Nous allons suivre attentivement l'évolution des marchés au cours des prochains mois ».



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

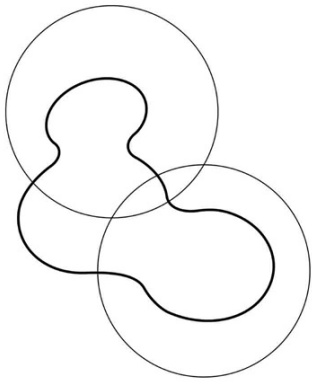
innate pharma

A propos d'Innate Pharma

Fondée en 1999, Innate Pharma S.A. est une société biopharmaceutique en phase clinique, qui développe des médicaments « First in class* » ciblant le système immunitaire inné. Le travail pionnier des scientifiques fondateurs et des équipes d'Innate Pharma a donné naissance à trois plateformes de produits, bénéficiant chacune d'éléments de validation clinique indirects en cancérologie. Au vu de leur mécanisme d'action, les candidat-médicaments d'Innate Pharma présentent également un fort potentiel de développement hors de l'oncologie, en particulier dans le traitement des maladies infectieuses et des pathologies inflammatoires chroniques. Fort de son positionnement scientifique dans la pharmacologie de l'immunité innée, de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire en matière de R&D, Innate Pharma entend devenir un acteur majeur sur le marché en forte croissance de l'immunothérapie. La société a reçu un total de 50 millions d'euros en trois levées de fonds (en 2000, 2002 et 2004) et une augmentation de capital réservée à son partenaire Novo Nordisk A/S le 29 mars 2006. Parmi les investisseurs d'Innate Pharma on retrouve, outre Novo Nordisk A/S, des sociétés d'investissements de référence du secteur : Sofinnova Partners (France), Alta Partners (USA), GIMV (Belgique), Axa Private Equity (France), Auriga Partners (France), INSERM Transfert (France), Gilde Healthcare (Pays-Bas), Pechel Industries (France), Innoveris (France), NIF (Japon) et Quilvest (France). Basée à Marseille, France, Innate Pharma est certifiée ISO 9001:2000 pour son activité, à savoir la R&D dans le domaine de l'immunothérapie. Au 30 avril 2006, la société comptait 62 collaborateurs dont 17 docteurs en sciences, médecine ou pharmacie. Plus de 70% de son effectif sont aujourd'hui affectés aux activités de R&D.

**faisant appel à de nouveaux mécanismes d'action.*

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Mise à disposition du document de base

Le document de base enregistré le 19 juin 2006 sous le numéro I.06-102 est disponible, sans frais et sur simple demande, auprès d'Innate Pharma, Grand Pré, 121, Ancien Chemin de Cassis, 13009 Marseille, France, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com).

Facteurs de risques

Innate Pharma attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré par l'autorité des marchés financiers.

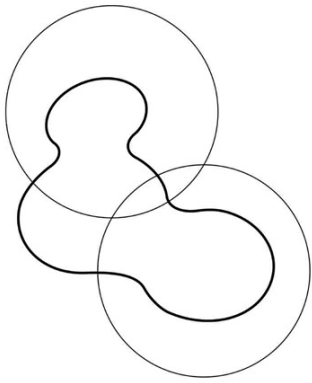
Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Innate Pharma dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions Innate Pharma n'est faite, ni ne sera faite, en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Les actions d'Innate Pharma ne pourront être vendues aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Régulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis, ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente sur des actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente d'actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une invitation ou incitation à investir dans des titres de capital ou de créance émis par Innate Pharma (ci-après « Instruments Financiers Innate Pharma »). Ce communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui ont une expérience professionnelle des questions relatives aux investissements, (iii) qui entrent dans le champ de l'article 49(2)(a) à (d) (entités ayant des revenus importants, associations non enregistrées en tant que société, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, ou (iv) à qui ces invitations ou incitations de réaliser une activité d'investissement au sens de la section 21 du Financial Services and Market Act 2000 en relation avec l'émission ou la cession d'Instruments Financiers Innate Pharma pourraient légalement être communiquées ou avoir pour effet d'être communiquées (l'ensemble de ces personnes étant qualifié de « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué de presse est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et les personnes qui ne sont pas des Personnes Qualifiées ne doivent pas agir sur la base de ou tenir compte de ce communiqué de presse. Tout investissement auquel ce communiqué de presse fait référence n'est autorisé que pour les Personnes Qualifiées et sera refusé à toute autre personne.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis,
au Canada, en Australie ni au Japon



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Innate Pharma

Stéphane Boissel, CFO

Tél. : +33 (0)4 96 19 05 58

stephane.boissel@innate-pharma.fr

Alize Public Relations

Caroline Carmagnol

Tél. : +33 (0)6 64 18 99 59

caroline.carmagnol@wanadoo.fr